



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 11 novembre 2008

**Préavis no 22/2008 concernant
une demande d'emprunt pour
assurer le financement des préavis
réalisés et en cours d'exécution.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 10 novembre 2008 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 22/2008, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt de CHF 4'000'000.-, aux meilleures conditions du marché ;
- prévoir les charges d'intérêt et d'amortissement aux budgets à venir.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 10 novembre 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Henri van Kuijk



La secrétaire

Valérie Wuillemin